



La responsabilité civile Vie privée

Définition des risques : la personne handicapée mentale est tenue de réparer les dommages qu'elle cause à autrui.

Option A

Souscripteur	Assureur		Assuré
Unapei	RC	AXA	La personne handicapée
	PJ	JURIDICA	

LES GARANTIES	LES PLUS
<ul style="list-style-type: none"> - Couvrent les conséquences pécuniaires résultant de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non, causés à des tiers et imputables à la personne handicapée. - La garantie s'applique lorsque la responsabilité civile de la personne handicapée mentale est engagée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application de la garantie large - Indemnisation des personnes non couvertes par la sécurité sociale prêtant bénévolement leur concours (ménage, bricolage..) pour les dommages dont serait reconnu responsable l'assuré - Responsabilité civile vis-à-vis des familles d'accueil - Protection juridique particulièrement adaptée : consommation, habitat, conflit du travail, succession, contravention et délit non intentionnel.



La responsabilité civile Vie privée

Définition des risques : la personne handicapée mentale est tenue de réparer les dommages qu'elle cause à autrui.

Option B

Souscripteur	Assureur	Assuré
Unapei	RC	AXA
	Individuelle accidents	AXA
	PJ	JURIDCA
		La personne handicapée

LES GARANTIES	LES PLUS
<ul style="list-style-type: none"> - Couvrent les conséquences pécuniaires résultant de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non, causés à des tiers et imputables à la personne handicapée. - La garantie s'applique lorsque la responsabilité civile de la personne handicapée mentale est engagée. En cas de décès ou d'invalidité de l'assuré suite à un accident, versement à ses ayants droit ou à lui-même d'un capital. 	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application de la garantie large - Indemnisation des personnes non couvertes par la sécurité sociale prêtant bénévolement leur concours (ménage, bricolage..) pour les dommages dont serait reconnu responsable l'assuré - Responsabilité civile vis-à-vis des familles d'accueil - En cas de fugue ou d'accident de l'assuré, prise en charge : frais de recherche, de transport en cas d'accident, frais de rapatriement de l'établissement hospitalier au domicile ou jusqu'à l'établissement hospitalier le plus proche du domicile - Protection juridique particulièrement adaptée : consommation, habitat, conflit du travail, succession, contravention et délit non intentionnel.



La responsabilité civile Vie privée

Définition des risques : la personne handicapée mentale est tenue de réparer les dommages qu'elle cause à autrui.

Option C

Souscripteur	Assureur		Assuré
Unapei	RC	AXA	La personne handicapée
	Indemnités contractuelles	AXA	
	PJ	JURIDCA	

LES GARANTIES	LES PLUS
<ul style="list-style-type: none"> - Sont couvertes : les conséquences pécuniaires résultant de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non, causés à des tiers et imputables à la personne handicapée. - La garantie s'applique lorsque la responsabilité civile de la personne handicapée mentale est engagée. - En cas de décès ou d'invalidité de l'assuré suite à un accident, versement à ses ayants droit ou à lui-même d'un capital. - Lorsqu'elle emploie un salarié sa responsabilité civile en qualité d'employeur est couverte (maladies professionnelles non classée par la SS, faute inexcusable). 	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application de la garantie large - Indemnisation des personnes non couvertes par la sécurité sociale prêtant bénévolement leur concours (ménage, bricolage..) pour les dommages dont serait reconnu responsable l'assuré - Responsabilité civile vis-à-vis des familles d'accueil - Protection juridique particulièrement adaptée : consommation, habitat, conflit du travail, succession, contravention et délit non intentionnel.